

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

MME LEI Josiane	Commune d'Évian-les-Bains	Présidente
M. LACROIX Gaston	Commune de Publier	} Vice-Présidents
M. COLOMER Gérard	Commune de Bonnevaux	
MME VIOLLAND Anne-Cécile	Commune de Neuvecelle	
M. BOURON Jean-René	Commune de Larringes	
M. GIRARD-DESPRAULEX Paul	Commune d'Abondance	
M. BURNET Jacques	Commune de Lugin	
M. BENED Régis	Commune de Thollon les Mémises	
MME GIGUELAY Elisabeth	Commune de Publier	
MME MAXIT Monique	Commune de Châtel	
M. GATEAU Henri	Commune d'Évian les Bains	} Conseillers Communautaires
M. RUFFET Christian	Commune de Neuvecelle	
MME DUTRUEL Annie	Commune de Publier	
M. HYVERT Alain	Commune de Neuvecelle	
M. RICHARD Claude	Commune de Larringes	
M. MICHOUUD Max	Commune de Saint Paul en Chablais	
MME EYMOND DIT GRIFFON Annie	Commune de Maxilly-sur-Léman	
M. PELOSSE Jean-Luc	Commune de Féternes	
M. RUDYK Georges	Commune de Publier	
M. MAXIT Bernard	Commune de la Chapelle d'Abondance	
M. BUFFET Michel	Commune de Chevenoz	
MME AMADIO Chantal	Commune d'Évian-les-Bains	
MME BALAIN Anne-Marie	Commune d'Abondance	
M. DAGAND Jean-Marc	Commune de Publier	
MME PERROT Brigitte	Commune de Publier	
M. CHESSEL Pascal	Commune de Marin	
MME ESCOUBES Pascale	Commune d'Évian-les-Bains	
M. MAGNIN Daniel	Commune de Maxilly-sur-Léman	
Mme DUVAND Florence	Commune d'Évian-les-Bains	
MME DUCRET Marie-Claire	Commune de Saint Marie en Chablais	
MME VANDERBRECHT Patricia	Commune de Féternes	
MME MOREL Sophie	Commune de Publier	
MME GIRARD Marie-Pierre	Commune de Vinzier	
M. BOCHATON Christophe	Commune d'Évian-les-Bains	
M. JACQUIER Pierre-André	Commune de Bernex	
MME LUGRIN Sonia	Commune de Meillerie	
MME SAITER Caroline	Commune de Marin	
M. MEDORI Ange	Commune de Vacheresse	} Suppléants

Absents excusés

M. GILLET Bruno	Commune de St Paul en Chablais	donne pouvoir à Max MICHOUUD
M. GOBBER Renato	Commune de Champanges	donne pouvoir à Jean-René BOURRON
MME SONNOIS Marie-Claire	Commune de Bernex	donne pouvoir à Pierre-André JACQUIER
MME TEDETTI Evelyne	Commune d'Évian-les-Bains	
MME DELOT Corinne	Commune de Novel	
M. VUADENS André	Commune de Lugin	
MME VIOLLAZ Viviane	Commune d'Évian-les-Bains	
M. RUBIN Nicolas	Commune de Châtel	donne pouvoir à Monique MAXIT
MME PFLIEGER Géraldine	Commune de Saint-Gingolph	
MME BOUCHÉ-BOURGEOIS Nolwen	Commune de Lugin	
M. BOZONNET Justin	Commune d'Évian-les-Bains	donne pouvoir à Florence DUVAND

Nombre de conseillers communautaires présents : 38

Nombre de conseillers communautaires ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers communautaires votants : 43

Secrétaire de Séance : Caroline SAITER

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DE MADAME SONIA LUGRIN, MAIRE DE MEILLERIE ET CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2019 – budget principal et budgets annexes.
2. Approbation du principe d'une subvention d'investissement pour la restructuration des urgences de l'hôpital Georges Pianta et modification de l'intérêt communautaire pour l'action sociale.
3. Vote du budget primitif 2019 de l'office de tourisme intercommunal (OTI) et versement de la subvention 2019 de la CCPEVA.

COMMANDE PUBLIQUE

4. DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales.
5. DECHETS - Fourniture d'un camion grue d'occasion avec benne et trémie pour la collecte des déchets ménagers.
6. DECHETS - Prestation de collecte des colonnes enterrées, semi-enterrés et aériennes d'ordures ménagères.
7. ASSAINISSEMENT - Constitution d'un groupement de commande entre la CCPEVA et la commune de Saint Gingolph pour la MOE et les travaux de la route de Saint Gingolph.
8. MOBILITE - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la piste cyclable ViaRhôna entre Locum et Publier : procédure concurrentielle avec négociation - jugement des candidatures.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

9. Procédure de dématérialisation de l'envoi des convocations pour les séances du bureau et du conseil communautaire.
10. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024.

FONCTION PUBLIQUE

11. Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent au sein du service « Service Population – Relais d'Assistants Maternels ».
12. Modification du règlement intérieur des services.
13. Recrutement d'un agent sous contrat temporaire au service Déchets et tri de Châtel.
14. Prise en charge de séances de soutien psychologique aux agents de la CCPEVA.

MOBILITÉ

15. Avenant à la convention de délégation de service public d'exploitation des lignes régulières du réseau LIHSA – Répartition des charges du lot 8.
16. TRANSPORTS SCOLAIRES - Bilan des circuits spéciaux année scolaire 2017/2018 et remboursement par les communes.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

17. Localisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

SERVICES A LA POPULATION

18. Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse ».
19. Programme local de l'habitat : extension du PLH.
20. RAM (Relais d'assistantes maternelles) - Adhésion à l'association ECOLEGRAM.

DIVERS

- Décisions de la Présidente, Décisions du Bureau et Comptes rendus de commissions

Mme Josiane LEI ouvre la séance à 14h30 et remercie les participants pour leur présence.
Elle invite Mme Caroline SAITER à procéder à l'appel des conseillers communautaires.
Le quorum est constaté.

Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 24 janvier 2019

Mme Josiane LEI demande s'il y a des observations sur le procès-verbal des délibérations en date du 24 janvier 2019.

M. Claude RICHARD précise qu'au point 17 (questions diverses), page 15, M. Bruno GILLET, qui fait partie du groupe de travail sur le golf de Maxilly, a été oublié.

Mme Josiane LEI en prend bonne note et indique que le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal des délibérations du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 FINANCES - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2019 – budget principal et budgets annexes

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des établissements publics à de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le rapport du DOB porte sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Le présent rapport de débat d'orientations budgétaires décrit aussi la situation financière de la France de façon succincte.

La situation financière de la France

Après une **croissance** vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018 et la croissance ne devrait pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à **1,8 %** en 2019.

Le **taux de chômage** a continué à baisser en 2018 atteignant **8,9 %** en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

L'inflation française a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018.

La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation qui est estimée à 1,2% en 2019, soit un retour au niveau de 2017.

La requalification de SNCF Réseau en administration publique a légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 % du PIB) et considérablement alourdi la **dette publique**, qui a atteint le niveau record de **98,5% en 2017**.

Le budget voté fin décembre 2018 prévoit une détérioration du **déficit public** à **-3,2 %** en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes et au renoncement des recettes attendues (hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie) et des mesures sociales consenties pour un coût total estimé à 11 Mds€.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100% en 2020.

La loi de programmation des finances publiques prévoit un effort demandé aux collectivités de -13 Mds€ entre 2018 et 2022. La contractualisation avec les plus grandes collectivités permet de fixer une trajectoire d'évolution des finances publiques (la CCPEVA n'est pas concernée à ce stade).

Le contexte local de la CCPEVA

Une population en croissance

Le territoire Pays d'Evian Vallée d'Abondance connaît une bonne dynamique démographique et une augmentation de population constante.

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale INSEE
Populations en vigueur 2013	38 111	1 225	39 336
Populations en vigueur 2014	38 811	1 228	40 039
Populations en vigueur 2015	39 469	1 192	40 661
Populations en vigueur 2016	40 181	1 210	41 391

La prise de compétence GEMAPI et de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »

Après une première année 2017 de transition, l'année 2018 a vu la concrétisation de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité », effective en septembre 2018 et qui s'est traduite comptablement par une augmentation des dépenses (prise en charge directe des lignes régulières) mais aussi des recettes (compensation par la région et versement transport).

Par ailleurs, la CCPEVA a pris la compétence « GEMAPI » au 1^{er} janvier 2018 (compétence obligatoire) et a instauré la taxe GEMAPI avec un produit fiscal de 500 000 €.

La situation financière de la CCPEVA à fin 2018

a) Une situation financière saine

Tous budgets confondus, voici comment se présentent les comptes de la CCPEVA (consolidation du budget principal et des 10 budgets annexes).

Tous budgets	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	30 335 782	34 827 336
Dépenses réelles de fonctionnement	24 978 830	29 045 699
Recettes réelles d'investissement	4 258 527	5 155 437
Dépenses réelles d'investissement	8 682 513	8 303 651
Intérêts emprunts	906 384	933 785
Part capital remboursée	2 231 473	2 010 950
Capital restant dû	24 792 738	23 353 913
Epargne de gestion	6 263 335	6 715 421
Epargne brute	5 356 951	5 781 636
Epargne nette	3 125 478	3 770 686
Taux d'épargne brute	17,66%	16,60%
Ratio de désendettement	5	4
Fonds de roulement	13 383 843	14 789 692
Charges de personnel	2 592 917	3 070 312
Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	10,38%	10,57%

La situation actuelle des comptes de la CCPEVA reste bonne et s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2017.

L'épargne nette, indicateur précisant la capacité d'une collectivité à financer ses investissements par des ressources propres, paraît supérieure à celle de l'exercice 2017.

Toutefois, sachant qu'environ 650 000 € de dépenses (transport urbains et prestataires de collecte et traitement des déchets) ont été mandatées début 2019 sur l'exercice 2019 alors qu'il s'agissait de reports concernant l'exercice 2018, il convient de considérer que cette épargne nette devrait s'élever à environ 3,12 M €, donc à un niveau très proche de 2017.

Par ailleurs, la taxe GEMAPI, que la CCPEVA a levé pour la première fois en 2018, a apporté 500 000 € de produit supplémentaire alors que les dépenses correspondantes seront surtout supportées dans les années à venir, ce qui relativise également l'épargne nette et le fonds de roulement.

Le **ratio de désendettement** reste très bon (inférieur à 5 ans).

Enfin, le **fonds de roulement** (trésorerie, soit le cumul des résultats de l'ensemble des budgets) a légèrement progressé mais, déduction faite des reports de 650 000 € mentionnés plus haut, ainsi que de la taxe GEMAPI, la situation reste à peu de chose près la même qu'en 2017.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont beaucoup progressé, d'abord en raison de la prise de compétence « mobilité » qui a fait financer par la CCPEVA les lignes régulières LIHSA et transport urbain, auparavant prises en charge par le département et la région (+ 1,67 M € de dépenses).

A noter également, l'engagement des acquisitions sur les zones d'activités économiques (Publier – Cartheray et Créto en particulier) qui ont représenté une somme de 1 143 554 € (passant en dépense de fonctionnement compte tenu de la spécificité de la comptabilité en comptes de stocks).

Enfin, les dépenses de personnel ont progressé avec l'harmonisation du régime indemnitaire et la mise en place du RIFSEEP, ainsi que de l'action sociale.

De plus, l'assurance statutaire du personnel, qui était imputée en charges à caractère général l'année dernière a été intégrée dans les charges de personnel cette année.

A noter aussi des postes supplémentaires en 2018 :

- Chargé de mission « pôle eau »
- Chargée de mission « PCAET » (plan climat air énergie territorial)
- 2^{ème} agent hydrocureur
- Animatrice RAM
- Remplacement chargée de mission « services à la population » (congé maternité)
- Renforts ponctuels « comptabilité » et « ressources humaines »
- Agent d'accueil office de tourisme de Thollon (mis à disposition de l'OT-PEVA)

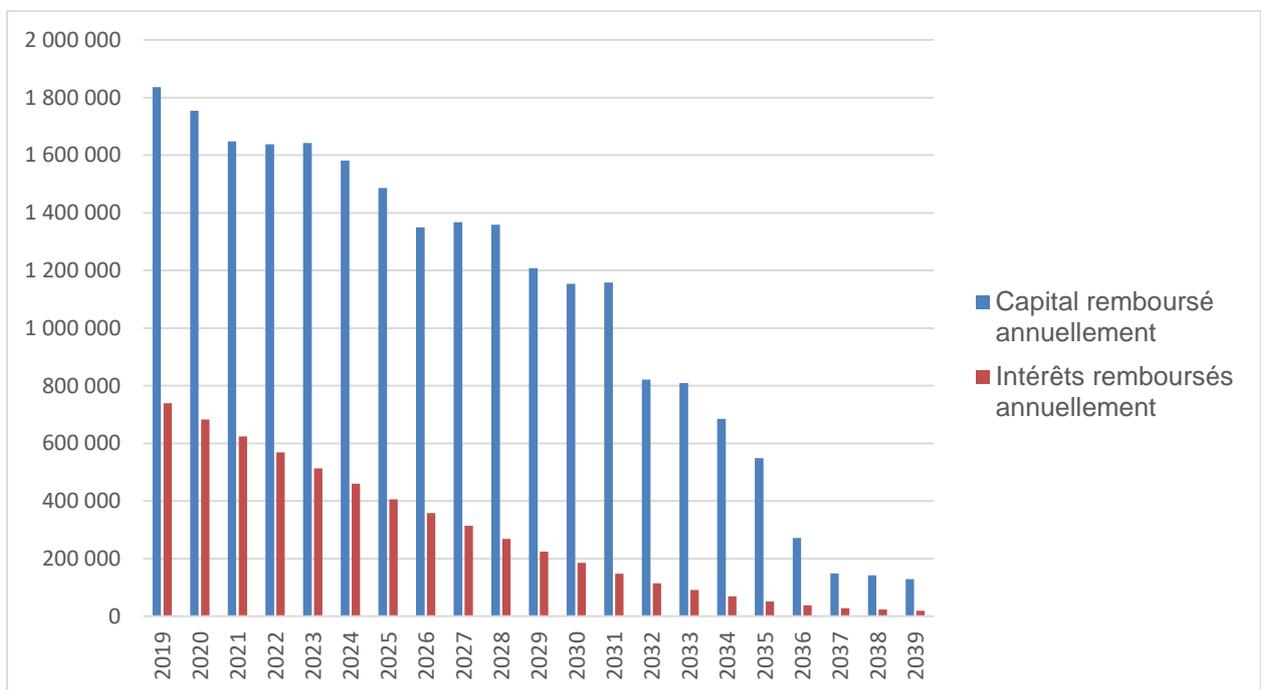
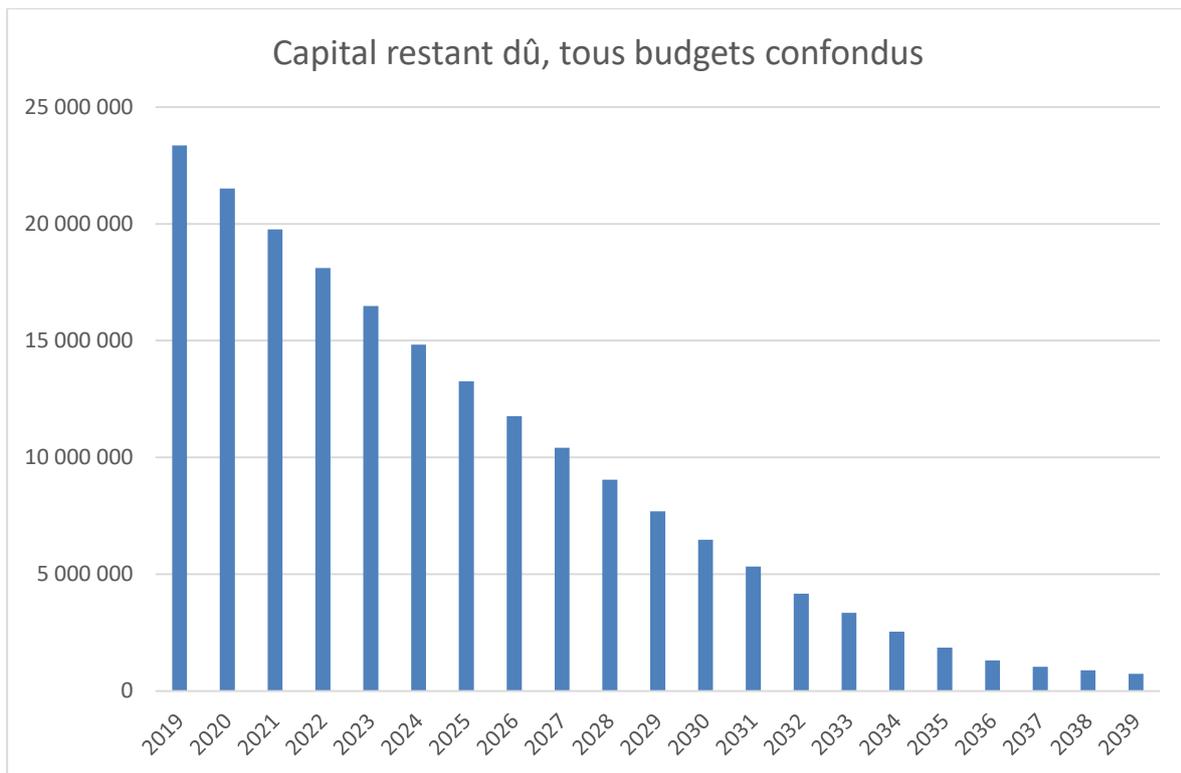
De plus, un certain nombre d'agents recrutés en cours d'année 2017 ont été pris en charge à 100% sur l'année 2018 : coordinatrice RAM, 1^{er} agent hydrocureur, assistante transport, SIG, mi-temps tri / mi-temps polyvalence, contrôleur conformité.

Les **recettes réelles de fonctionnement** ont aussi progressé, en lien notamment avec les recettes supplémentaires de la région et du versement transport (+2,78 M €) liées au transfert de compétence « AOM ».

La fiscalité a aussi progressé d'environ 1,46 M €, en lien avec la taxe GEMAPI (500 000 €) et la dynamique des bases.

Profil d'extinction de la dette

Les emprunts de la CCPEVA sont en quasi-totalité à taux fixe. Toutefois, les deux prêts de la Caisse des dépôts et consignations contractés pour construire la gendarmerie sont indexés sur le livret A.



Budget principal

Budget principal	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	18 541 936	20 225 496
Dépenses réelles de fonctionnement	18 150 000	17 385 541
Recettes réelles d'investissement	2 183 908	1 060 209
Dépenses réelles d'investissement	3 149 668	2 276 351
Intérêts emprunts	257 433	219 920
Part capital remboursée	770 950	786 291
Capital restant dû	6 938 761	6 151 142
Epargne de gestion	649 370	3 059 874
Epargne brute	391 937	2 839 955
Epargne nette	-379 013	2 053 664
Taux d'épargne brute	2,11%	14,04%
Ratio de désendettement	18	2
Fonds de roulement	4 990 475	5 858 937

Fortement contributeur des budgets annexes ZAE en 2017, le budget principal a vu sa situation sensiblement améliorée du fait d'une forte baisse en 2018 des subventions aux budgets annexes.

Par ailleurs, sans augmentation des taux, le dynamisme des bases a permis d'apporter un produit fiscal supplémentaire d'environ 740 000 €, sans compter l'apport supplémentaire de la taxe GEMAPI (+500 000 €).

	Produit 2017	Produit 2018
73 - Impôts et taxes	15 141 483,00	16 386 264,03
73111 - Taxes foncières et d'habitation	10 915 057,00	11 862 533,03
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 402 762,00	2 596 167,00
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	878 088,00	671 333,00
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	298 127,00	265 034,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	114 088,00	114 677,00
73211 - Attribution de compensation	235 290,00	76 979,00
73221 - FNGIR	298 071,00	297 751,00
7346 - Taxe milieux aquatiques et inondations		501 790,00

Au compte 73111, le montant de CFE a représenté la somme de 6 152 295 € contre 5 488 516 € en 2017. Les bases de la CFE ont augmenté de 11,4% en 1 an.

Les principaux investissements du budget principal réalisés en 2018 ont été des investissements pour les sentiers à hauteur de 613 785 €, dont les travaux sur le sentier des bords de Dranse, et la réalisation des vestiaires de la Revenette (257 249 €).

A noter également 67 420 € de dépenses de matériel d'exposition ou de projection dans le cadre du Pays d'art et d'histoire et 83 765 € d'achats de véhicules.

Budget assainissement

Budget assainissement	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	5 736 057	5 947 046
Dépenses réelles de fonctionnement	3 605 633	3 758 981
Recettes réelles d'investissement	1 060 458	1 961 626
Dépenses réelles d'investissement	3 406 045	4 372 291
Intérêts emprunts	537 669	607 554
Part capital remboursée	1 179 274	941 019
Capital restant dû	12 749 619	11 382 052
Epargne de gestion	2 668 094	2 795 618
Epargne brute	2 130 425	2 188 065
Epargne nette	951 151	1 247 046
Taux d'épargne brute	37,14%	36,79%
Ratio de désendettement	6	5
Fonds de roulement	5 887 731	5 675 380

Le budget assainissement a vu une rentrée importante de PFAC (participation financière à l'assainissement collectif dit « droit de branchement ») en 2018 (548 465 €), traduisant un rattrapage sur des PFAC des années précédentes.

Ce montant avait été très sensiblement moindre en 2017 (118 166 €).

A noter que la principale source de financement de ce budget est de loin la redevance assainissement qui est en augmentation d'un peu plus de 100 000 € par rapport à 2017 (5 267 638 € contre 5 170 137 € en 2017).

Malgré son endettement encore important, ce budget annexe garde une bonne santé financière (5 années de ratio de désendettement et taux d'épargne brute de 36,79%). Il convient toutefois de relativiser légèrement ce point, les rentrées d'argent liées à la PFAC ayant été très importantes en 2018.

Tous les investissements réalisés en 2018 (majoritairement des travaux de réseaux pour 3 001 465 €) ont peu sollicité le fonds de roulement qui garde de bonnes marges.

Les recettes d'investissement, hors FCTVA (590 753 €) ont été des subventions d'investissements (1 370 873 €) dont une bonne partie ont été des rattrapages sur les exercices antérieurs.

Budget déchets et tri sélectif

Budget déchets et tri sélectif	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	5 744 876	6 298 778
Dépenses réelles de fonctionnement	5 363 854	5 751 326
Recettes réelles d'investissement	66 972	1 271 856
Dépenses réelles d'investissement	558 047	1 334 046
Intérêts emprunts	48 220	46 716
Part capital remboursée	51 249	53 640
Capital restant dû	1 018 108	1 964 469
Epargne de gestion	429 243	594 167
Epargne brute	381 022	547 452
Epargne nette	329 773	493 811
Taux d'épargne brute	6,63%	8,69%
Ratio de désendettement	3	4
Fonds de roulement	993 662	1 400 060

Ce budget a vu ses charges de fonctionnement augmenter du fait de changements de prestataires suite au renouvellement des marchés de collecte.

La dynamique des bases fiscales de la TEOM, ainsi qu'une subvention du budget principal ont permis d'augmenter en parallèle les recettes de fonctionnement.

Le montant de TEOM perçu en 2018 a été de 5 389 427 € contre 5 162 726 € en 2017, et ce sans augmentation des taux.

En investissement, ce budget a vu la réalisation de projets importants (achats de points d'apports volontaires notamment mais aussi d'un camion) qui ont été financés par un emprunt de 1 M €. Les résultats sont excédentaires et permettent de financer une part importante des investissements à prévoir en 2019.

Evolutions prévues en fonctionnement pour 2019

a) Budget principal

Par rapport au budget prévisionnel 2018, les **charges à caractère général** seraient en augmentation d'environ 180 000 €, augmentation majoritairement portée sur les honoraires : études cuisine centrale et golf, contrat territorial des espaces naturels sensibles, prestations dans le cadre de Natura 2000, plan climat, prestataires du Pays d'art et d'histoire, etc...

A noter que bon nombre d'honoraires concernant le service « environnement » bénéficient de subventions importantes qui viennent contrebalancer la hausse de ces charges et qui sont prévues en recettes.

Les **charges de personnel** augmenteraient d'environ 200 000 €, notamment pour pourvoir des postes créés et qui ne sont pas encore pourvus à ce stade :

- Technicien VRD pour le service transport ;
- Juriste délégué à la protection des données (en vue d'être mutualisé avec les communes) ;
- Rédacteur chef du service « marchés publics » (en vue d'anticiper le départ à la retraite de Claudine DAVID) ;
- Adjoint administratif en vue de renforcer le service « comptable » et le secrétariat technique ;
- 2 postes de technicien « environnement » (renforts temporaires d'activités d'une année financés à 100%)

Par ailleurs, un nouveau poste d'animatrice RAM est proposé au présent conseil communautaire.

- 1 animatrice RAM (poste proposé au conseil communautaire du 7 mars) cofinancé par la CAF à hauteur de 43% du coût

De plus, certains postes pourvus courant 2018 seront supportés en année pleine en 2019.

Une provision de 950 000 € (+90 000 € par rapport à 2017) est proposée pour **le FPIC**, vu la part prise en charge par la CCPEVA potentiellement plus importante avec la croissance de son coefficient d'intégration fiscale.

A noter qu'au niveau national le FPIC reste stable à 1Md€.

Les **charges exceptionnelles** seraient en augmentation par rapport à 2018, pour abonder les budgets annexes, en particulier le budget méthanisation qui pourrait voir la réalisation d'investissements nouveaux visant à améliorer le fonctionnement de la filière.

Versement budgets annexes	2017	2018	2019
Mobilité et transport de voyageurs	157 700	739 890,03	600 000
Budget déchets	0	120 000	200 000
ZAE Publier	1 755 000	0	0
ZAE La Créto	273 000	0	30 000
ZAE Crêt Lugrin	0	0	0
ZAE Les Places	95 000	0	0
ZAE Montigny		0	0
Bâtiments d'activités économiques		514	19 000
Méthanisation	193 000	100 000	963 000
TOTAL	2 473 700	960 404	1 815 000

La **fiscalité** est prévue sans augmentation avec une simple actualisation du montant des bases prévisionnelles. Il y aura néanmoins un produit supplémentaire – la taxe de séjour – que la CCPEVA reversera intégralement à l'OT-PEVA (dépense = recette).

Les **dotations et subventions** sont prévues en augmentation d'environ 450 000 € par rapport au budget prévisionnel 2018, en raison notamment de produits supplémentaires liés au fonds européens (Natura 2000) mais aussi du département et de l'APIEME.

A noter que la DGF est en légère augmentation pour la CCPEVA (479 000 €, soit environ +4 000 €) par rapport à 2018.

Budget annexe assainissement

Les charges à caractère général et les charges de personnel resteraient stables par rapport à l'exercice 2018.

A noter une augmentation importante (+418 000 €) dans les **autres charges à caractère général**, portant la contribution de la CCPEVA au SERTE à 1 688 000 €. Cette augmentation est liée à une baisse importante des subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'eau au SERTE.

En revanche, les **charges financières** baisseront de 164 000 € en lien avec le désendettement de ce budget.

Les recettes de fonctionnement (majoritairement redevances assainissement et PFAC) sont prévues dans la continuité de 2018.

Budget annexe déchets et tri sélectif

Les **charges à caractère général** connaîtraient une augmentation d'environ 500 000 €, notamment en raison de l'augmentation des coûts des prestations de service suite au renouvellement des marchés en 2018. Par ailleurs, environ 170 000 € de dépenses concernant l'exercice 2018 ont été payées sur l'exercice 2019 et il faut donc réajuster en conséquence la provision.

La reprise en régie d'une partie de la prestation de collecte des points d'apports volontaires s'accompagne d'une augmentation des frais de carburant (+58 000 €). L'économie réalisée sur le prestataire se fera principalement ressentir en 2020.

Les **charges de personnel** sont prévues en augmentation d'environ 150 000 € et s'expliquent en partie par le recrutement de 2 chauffeurs pour la reprise en régie de la collecte des PAV. Par ailleurs, un décalage de la refacturation par la commune de Châtel du personnel mis à disposition impose d'augmenter la provision sur l'exercice 2019.

Enfin, l'extension du recours aux saisonniers sur les déchèteries de Vinzier et Lugrin explique aussi cette augmentation.

En recettes, la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** augmentera légèrement, en lien avec la dynamique des bases et il est prévu un abondement de 200 000 € du budget principal pour maintenir l'équilibre de ce budget.

Projections sur les investissements 2019

a) Budget principal et dépendant du budget principal

En 2019, la CCPEVA va poursuivre les principaux investissements suivants :

- Sentier bords de Dranse (charge nette de 418 548 € pour la CCPEVA)
- Interventions logement social (proposition à 385 000 €)
- Fonds de concours (proposition à 206 000 €)
- ZAE Cartheray Publier (3 342 000 € de charge nette, déduction faite de la recette issue d'une vente)

Sont également prévus les nouveaux investissements suivants :

- Démolition anciens bâtiments collège : 300 946 € de coût net
- Aménagements locaux CCPEVA : coût net de 537 188 € à supporter en 2019
- Etudes environnementales RER Sud Léman : 45 000 € de coût net
- Etudes géomètre viaRhôna : 85 606 € de coût net de subventions
- Appel de fonds du SIAC pour le programme de travaux GEMAPI : 210 000 € ; les travaux vont commencer surtout fin 2020 – début 2021.
- Maîtrise d'œuvre de la ZAE La Créto : 30 000 €
- Golf de Maxilly (études) : 36 000 €
- Acquisition fruitière de Vinzier et étude maîtrise d'oeuvre : 457 113 € de coût net
- Provision pour l'achat et la viabilisation de terrains pour des aires d'accueil familiales à rétrocéder au SYMAGEV : 315 000 €
- Subvention pour les travaux aux Hôpitaux du Léman : 500 000 € dont 200 000 € en 2019 et 300 000 € en 2020
- Participation au coût d'investissement de la caserne SDIS d'Evian : 570 000 € (sur 1,9 M € de participation totale)
- 1 aire de covoiturage : coût estimé à 200 000 € par aire

Pour financer ces investissements (charge nette de 7,3 M €), la CCPEVA pourrait avoir recours à :

- Un prêt de 3 M € pour la ZAE de Cartheray ;
- Mobilisation du fonds de roulement ;
- Financement issu de la section de fonctionnement (épargne nette de 2 053 664 dégagée en 2018).

La viaRhôna coûterait environ 21 M € HT acquisitions comprises. Les subventions restent à préciser (estimation de 10 M € au mieux, à ce stade). La région demande à ce que le projet soit finalisé en 2023. Le financement de ce type de projet s'étale habituellement sur une dizaine d'années.

Un travail par tronçons serait à envisager même si les financeurs demanderaient à ce qu'il y ait une continuité.

Il conviendra de veiller au maintien d'une bonne épargne nette pour pouvoir continuer à financer les investissements en 2020 et 2021.

Budget annexe assainissement

Tant en termes d'investissements courants que de réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif, le budget annexe assainissement reste dans des mêmes ordres de grandeur des montants inscrits au budget prévisionnel 2018 (environ 9,6 M €).

Ces investissements peuvent être largement financés par la mobilisation d'une partie du fonds de roulement (5,68 M € à fin 2018), les subventions attendus (2,08 M €) et la dynamique importante de la section de fonctionnement (épargne nette de 1 247 046 € dégagée en 2018).

Toutefois, si la totalité des investissements inscrits devait être engagée courant 2019, il conviendra de contracter un prêt de 970 000 €. Un prêt de 800 000 € était inscrit au budget prévisionnel 2018 mais n'a pas eu à être contracté vu l'exécution des dépenses d'investissement.

Budget annexe déchets

Afin de réduire les coûts de collecte, il est important de maintenir le rythme d'investissement en points d'apports volontaires (1,03 M €).

Par ailleurs, l'achat d'un camion grue (294 000 €) est nécessaire pour la reprise en régie d'une partie du service et la transaction d'achat des hangars de Darbon doit être finalisée (300 000 €).

L'ensemble de ces investissements peut être financé par :

- La mobilisation du fonds de roulement (avec notamment les excédents issus de l'emprunt obtenu en 2018)
- De l'autofinancement (épargne nette dégagée de 493 811 € en 2018)
- Une subvention du budget principal (200 000 €)
- La contraction d'un emprunt pouvant aller jusqu'à 750 000 € si la totalité des investissements est réalisée.

Après présentation de ce rapport, le conseil communautaire est invité à débattre des orientations budgétaires de la CCPEVA.

Le conseil communautaire prend acte du débat qui suit la présentation du rapport des orientations budgétaires.

Projets d'investissement - budget principal ou annexes dépendant du budget principal		2019			
		Dépenses	Recettes	FCTVA	Besoin de financement sur l'année
Sentiers	Sentier bords de Dranse	691 000	159 100	113 352	418 548
Bâtiments	Locaux de la CCPEVA	642 600		105 412	537 188
Bâtiments	Démolition bâtiments ancien collège	360 000		59 054	300 946
Pays d'art et d'histoire	Centre de l'architecture et du patrimoine				
GEMAPI	Programme de travaux estimé	210 000		34 448	175 552
Transport	RER Sud Léman - Etude environnementale	45 000			45 000
Transport	RER Sud Léman - Etude d'aménagement autour des gares				0
Transport	Etudes Véloroute ViaRhôna (géomètre, AVP, PRO)	363 900	218 600	59 694	85 606
Transport	Travaux Véloroute ViaRhôna			0	0
Transport	Aires covoiturage (1)	200 000		32 808	167 192
Economie	ZAE Publier Cartheray (2)	3 753 900	411 300		3 342 600
Economie	ZAE La Créto	19 000			19 000
Economie	ZAE Les Places				0
Economie	ZAE Montigny				0
Economie	Golf de Maxilly (4)	36 000			36 000
Economie	Fruitière de Vinzier (3)	485 000		27 887	457 113
Economie	Aménagement ancien site collège hôtel d'entreprise (1)	20 000			20 000
Services population	Cuisine centrale (1)	30 000			30 000
Services population	Subvention réfection et rénovation des urgences	200 000			200 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS Haut-Gavot (1)	0			0
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS d'Evian	570 000			570 000
Services population	Terrains familiaux français itinérant (1)	315 000			315 000
Services population	Interventions logement social (1)	385 000			385 000
Administratif	Fonds de concours	206 000			206 000
TOTAL PROJETS INVESTISSEMENT		8 532 400	789 000	432 656	7 310 745

(1) montants indicatifs qui n'ont pas fait l'objet d'estimations financières précises

(2) Financement de la ZAE Publier Cartheray prévu par un prêt de 3 M € en 2019

(3) La fruitière de Vinzier sera financée par un emprunt dont les annuités seront remboursées par le loyer versé par le fruitier après achèvement des travaux.

(4) Projet non chiffré à ce stade

Projets d'investissement - budget principal ou annexes dépendant du budget principal		2020			
		Dépenses	Recettes	FCTVA	Besoin de financement sur l'année
Sentiers	Sentier bords de Dranse	350 000		57 414	292 586
Bâtiments	Locaux de la CCPEVA	2 060 400	750 000	337 988	972 412
Bâtiments	Démolition bâtiments ancien collège	120 000		19 685	100 315
Pays d'art et d'histoire	Centre de l'architecture et du patrimoine	385 000		63 155	321 845
GEMAPI	Programme de travaux estimé	894 846		146 791	748 056
Transport	RER Sud Léman - Etude environnementale	45 000	54 000		-9 000
Transport	RER Sud Léman - Etude d'aménagement autour des gares	95 000			95 000
Transport	Etudes Véloroute ViaRhôna (géomètre, AVP, PRO)	350 000		57 414	292 586
Transport	Travaux Véloroute ViaRhôna	7 342 680	3 059 450	1 204 493	3 078 737
Transport	Aires covoiturage (1)	200 000		32 808	167 192
Economie	ZAE Publier Cartheray	2 546 000	1 800 000		746 000
Economie	ZAE La Créto	1 059 000	497 800		561 200
Economie	ZAE Les Places	200 000	200 000		0
Economie	ZAE Montigny				0
Economie	Golf de Maxilly (4)			0	0
Economie	Fruitière de Vinzier (3)	1 978 000		324 471	1 653 529
Economie	Aménagement ancien site collège hôtel d'entreprise (1)				0
Services population	Cuisine centrale (1)	200 000		32 808	167 192
Services population	Subvention réfection et rénovation des urgences	300 000			300 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS Haut-Gavot (1)	162 000			162 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS d'Evian				0
Services population	Terrains familiaux français itinérant (1)	300 000			300 000
Services population	Interventions logement social (1)	300 000			300 000
Administratif	Fonds de concours	200 000			200 000
TOTAL PROJETS INVESTISSEMENT		19 087 926	6 361 250	2 277 027	10 449 649

(1) montants indicatifs qui n'ont pas fait l'objet d'estimations financières précises

(3) La fruitière de Vinzier sera financée par un emprunt dont les annuités seront remboursées par le loyer versé par le fruitier après achèvement des travaux.

(4) Projet non chiffré à ce stade

Projets d'investissement - budget principal ou annexes dépendant du budget principal		2021			
		Dépenses	Recettes	FCTVA	Besoin de financement sur l'année
Sentiers	Sentier bords de Dranse			0	0
Bâtiments	Locaux de la CCPEVA			0	0
Bâtiments	Démolition bâtiments ancien collège			0	
Pays d'art et d'histoire	Centre de l'architecture et du patrimoine				
GEMAPI	Programme de travaux estimé	1 789 693		293 581	1 496 111
Transport	RER Sud Léman - Etude environnementale			0	0
Transport	RER Sud Léman - Etude d'aménagement autour des gares	95 000	114 000		-19 000
Transport	Etudes Véloroute ViaRhôna (géomètre, AVP, PRO)	350 000		57 414	292 586
Transport	Travaux Véloroute ViaRhôna	3 765 450	1 807 725	617 684	1 340 041
Transport	Aires covoiturage (1)			0	0
Economie	ZAE Publier Cartheray	1 047 800	1 800 000		-752 200
Economie	ZAE La Créto				0
Economie	ZAE Les Places				0
Economie	ZAE Montigny				0
Economie	Golf de Maxilly (4)			0	0
Economie	Fruitière de Vinzier			0	0
Economie	Aménagement ancien site collège hôtel d'entreprise (1)	1 600 000			1 600 000
Services population	Cuisine centrale (1)	1 800 000		295 272	1 504 728
Services population	Subvention réfection et rénovation des urgences				
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS Haut-Gavot (1)	378 000			378 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS d'Evian	1 330 000			1 330 000
Services population	Terrains familiaux français itinérant (1)	200 000			
Services population	Interventions logement social (1)	300 000			300 000
Administratif	Fonds de concours	200 000			200 000
TOTAL PROJETS INVESTISSEMENT		12 855 943	3 721 725	1 263 952	7 670 266

(1) montants indicatifs qui n'ont pas fait l'objet d'estimations financières précises

(4) Projet non chiffré à ce stade

Projets d'investissement - budget principal ou annexes dépendant du budget principal		Total 2019 - 2021			
		Dépenses	Recettes	FCTVA	Besoin de financement total
Sentiers	Sentier bords de Dranse	1 041 000	159 100	170 766	711 134
Bâtiments	Locaux de la CCPEVA	2 703 000	750 000	443 400	1 509 600
Bâtiments	Démolition bâtiments ancien collège	480 000		78 739	401 261
Pays d'art et d'histoire	Centre de l'architecture et du patrimoine	385 000		63 155	321 845
GEMAPI	Programme de travaux estimé	2 894 539		474 820	2 419 719
Transport	RER Sud Léman - Etude environnementale	90 000	54 000	0	36 000
Transport	RER Sud Léman - Etude d'aménagement autour des gares	190 000	114 000	0	76 000
Transport	Etudes Véloroute ViaRhôna (géomètre, AVP, PRO)	1 063 900	218 600	174 522	670 778
Transport	Travaux Véloroute ViaRhôna	11 108 130	4 867 175	1 822 178	4 418 777
Transport	Aires covoiturage (1)	400 000	0	65 616	334 384
Economie	ZAE Publier Cartheray (2)	7 347 700	4 011 300		3 336 400
Economie	ZAE La Créto	1 078 000	497 800		580 200
Economie	ZAE Les Places	200 000	200 000		0
Economie	ZAE Montigny		0		0
Economie	Golf de Maxilly (4)	36 000	0	0	36 000
Economie	Fruitière de Vinzier (3)	2 463 000	0	352 358	2 110 642
Economie	Aménagement ancien site collège hôtel d'entreprise (1)	1 620 000	0	0	1 620 000
Services population	Cuisine centrale (1)	2 030 000	0	328 080	1 701 920
Services population	Subvention réfection et rénovation des urgences	500 000	0	0	500 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS Haut-Gavot (1)	540 000	0	0	540 000
Services population	Participation au coût de la caserne SDIS d'Evian	1 900 000	0	0	1 900 000
Services population	Terrains familiaux français itinérant (1)	815 000	0	0	815 000
Services population	Interventions logement social (1)	985 000	0	0	985 000
Administratif	Fonds de concours	606 000	0	0	606 000
TOTAL PROJETS INVESTISSEMENT		40 476 269	10 871 975	3 973 634	25 630 660

(1) montants indicatifs qui n'ont pas fait l'objet d'estimations financières précises

(2) Financement de la ZAE Publier Cartheray prévu par un prêt de 3 M € en 2019

(3) La fruitière de Vinzier sera financée par un emprunt dont les annuités seront remboursées par le loyer versé par le fruitier après achèvement des travaux.

(4) Projet non chiffré à ce stade

Ce plan pluriannuel d'investissement a été réalisé sur la base des chiffrages disponibles à ce jour et parfois en l'absence de données. Le besoin total de financement peut évoluer en fonction de l'actualisation des chiffres et d'estimations plus précises.

Interventions et débats :

M. Claude RICHARD demande des précisions sur les dépenses prévues au budget méthanisation.
Mme Josiane LEI répond qu'il s'agit notamment d'investissements sur les zones de stockage.

Concernant le budget « déchets et tri sélectif », M. Gérard COLOMER souligne les augmentations importantes des certains marchés publics que subit la CCPEVA occasionnant parfois des augmentations de 15%.

M. Daniel MAGNIN demande s'il y a toujours une contribution apportée par la CCPEVA pour le fonctionnement de la déchetterie de Vongy.

M. Gérard COLOMER répond qu'un audit a été fait au niveau des habitants de Neuvecelle et il semblerait qu'il y ait une majorité des habitants de Neuvecelle qui vont à Vongy et non à Lugin.

M. Jean-René BOURON complète en précisant que les participations au SERTE pour la déchetterie de Vongy sont aussi calculées en fonction de la population. Le calcul des contributions pour 2019 intègre désormais, dans la participation de Thonon agglomération, la commune d'Anthy-sur-Léman, baissant mathématiquement la participation de la CCPEVA, ce qui a engendré pour cette année une économie de l'ordre de 28 000 €.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND se demande s'il ne faudrait pas demander aux habitants de Neuvecelle de se rendre à la déchetterie de Lugin et non plus Vongy, pour être en cohérence sur les participations demandées à la CCPEVA.

Max MICHOUD ajoute que la déchetterie de Vongy est ouverte le dimanche et que cela influe sur sa fréquentation.

Mme Josiane LEI conclut en précisant qu'il faudra regarder ce point particulier.

M. Daniel MAGNIN demande où seraient implantées les aires de covoiturage prévues dans le plan pluriannuel d'investissement.

M. Jacques BURNET répond que 2 ou 3 emplacements ont été identifiés à ce stade, notamment à Publier et Lugin, mais que ces situations devront être précisées et approfondies.

Il ajoute que la somme de 200 000 € estimée par aire de covoiturage lui semble importante et qu'il faut surtout retenir que cette somme, disponible sur le budget de l'année, pourra servir à financer plusieurs aires de covoiturage.

M. Alain HYVERT demande si le coût d'acquisition est compris dans le montant total des aires de covoiturage.

M. Jacques BURNET répond par la négative, précisant que ces aires seraient implantées sur du foncier des communes.

M. Pascal CHESSEL demande des précisions sur l'étude de la cuisine centrale. Les communes ont tendance à passer sur des self-services car cela permet de faire manger plus d'enfants dans le même laps de temps.

M. Gérard COLOMER répond que c'est Bruno GILLET qui suit le dossier au niveau politique. Toutefois, il précise que cette étude précisera la localisation.

Mme Josiane LEI ajoute que le diagnostic devra intégrer cette donnée du développement des self-services dans les restaurations des communes.

Mme Pascale ESCOUBES s'interroge sur la viaRhôna et se demande si on est obligés de faire une viaRhôna en tant que telle ou simplement un réseau de pistes cyclables.

On pourrait faire un plan vélo qui serait moins coûteux et qui permettrait de développer plus de pistes cyclables sur le territoire, plutôt que d'investir fortement sur un seul projet très important.

Mme Pascale ESCOUBES conclut son propos en demandant à ce qu'il y ait un engagement de la CCPEVA à répondre à la demande forte des citoyens en termes de développement des pistes cyclables.

Mme Josiane LEI répond que c'est une question qui s'est posée en bureau et que c'est pour cette raison que les conseillers communautaires ont tous été sollicités pour intégrer un groupe de travail sur la viaRhôna. A ce jour, 4 personnes ont répondu.

M. Gaston LACROIX ajoute que la viaRhôna correspond à un profil familial qui n'a pas toujours l'habitude de circuler en vélo. Sur le fond, il ne faut pas abandonner l'idée d'une structure dédiée en site propre.

M. Jacques BURNET complète en précisant que la viaRhôna, a vocation à longer le plus possible le Rhône. Il y a plusieurs secteurs difficiles le long de la RD1005 comme de la RD21.

Vu le montant estimatif important, la région et le département ont indiqué qu'ils reverraient le montant plafond de leurs subventions.

Le chiffrage estimatif de 21 M € du coût de ce projet est très approximatif pour l'instant.

Mme Florence DUVAND précise que la viaRhôna part du Rhône jusqu'à la Méditerranée en site propre. Elle vise un public de familles. La région a budgétisé 10 M € sur toute la Haute-Savoie. La CCPEVA n'est pas dans la concession CNR (Concession Nationale du Rhône), les bords du lac Léman n'étant pas considérés comme « bords du Rhône », ce qui limite les financements de la CNR.

M. Jean-Marc DAGAND précise que la mobilité est un élément central régulièrement remonté par la population, notamment dans le cadre des ateliers du PCAET, que ce soit au niveau des aires des covoiturages, des transports en commun et du transport lacustre.

M. Jacques BURNET indique qu'il suit avec intérêt les conclusions des ateliers théâtres en matière de mobilité et d'attentes des citoyens.

Il ajoute que le schéma de la mobilité a été fait pour pacifier les déplacements et rendre plus sereine la circulation des automobiles sur les routes.

Concernant l'économie, Mme Josiane LEI souhaite préciser que l'extension de la zone de Cartheray est uniquement artisanale et industrielle et qu'elle ne fera donc pas concurrence aux commerces locaux.

M. Gaston LACROIX complète en précisant que le zonage du PLU en zone UX impose cette orientation.

2 FINANCES - Approbation du principe d'une subvention d'investissement pour la restructuration des urgences de l'hôpital Georges Pianta et modification de l'intérêt communautaire pour l'action sociale

Construit en 2003, le service actuel des urgences a été confronté au fil du temps à une augmentation constante et importante du nombre de passages.

Aujourd'hui, on observe régulièrement une saturation de sa capacité d'accueil, que ce soit au niveau de l'attente ou au niveau des diverses zones de soins.

L'UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée) est une zone stratégique du traitement des urgences. En effet, elle permet d'accueillir le flux des patients en attente des traitements médicaux.

A ce jour, l'UHCD présente plusieurs non conformités architecturales réglementaires mais également un défaut d'implantation, ce qui génère des dysfonctionnements directement liés aux flux des patients.

Par ailleurs, les urgences présentent également une organisation spatiale obsolète qui génèrent des dysfonctionnements directement liés aux flux des patients.

Le projet a pour objectifs :

- Une amélioration de l'articulation avec l'ensemble des services connexes ;
- Une mise en conformité obligatoire ;
- Une redéfinition des espaces principaux tels que la zone d'accueil, la zone de soins et les secteurs SMUR/SAMU.

Ce projet implique des travaux de restructuration de l'ensemble de l'unité UHCD avec des travaux préalables en 2 phases :

- Réfection de la zone urgence : 1 250 000 €
- Gestion des flux d'urgence : 1 500 000 €
- TOTAL : 2 750 000 €

Les Hôpitaux du Léman sollicitent une subvention d'investissement auprès de la CCPEVA.

Dans l'attente d'une définition plus précise du plan de financement, il est proposé au conseil communautaire de valider le principe d'une subvention dont le montant sera à approuver lors d'une séance ultérieure du conseil communautaire.

Par ailleurs, l'octroi d'une subvention aux Hôpitaux du Léman suppose la modification de l'intérêt communautaire au niveau de l'action sociale, en prévoyant le cofinancement de la restructuration du service d'urgence de l'hôpital Georges Pianta.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une subvention d'investissement, au bénéfice des Hôpitaux du Léman, pour la restructuration des urgences de l'hôpital Georges Pianta ;
- **APPROUVE** au titre de la définition de l'intérêt communautaire, l'ajout de la mention suivante, dans le groupe optionnel de compétences - Action sociale d'intérêt communautaire (art. 9-4) :
 - o **Le cofinancement de la restructuration du service d'urgences de l'hôpital Georges Pianta.**

Interventions et débats :

Mme Josiane LEI indique qu'elle invitera le directeur des Hôpitaux du Léman à un prochain conseil communautaire, afin de présenter plus en détail le projet. Elle indique que le montant subventionné par la CCPEVA serait de l'ordre de 500 000 €, qui sera à confirmer lors d'une rencontre au SIAC.

Par ailleurs, l'ARS abondera à hauteur de 30 M € pour financer des investissements dans cet hôpital.

3 FINANCES - Vote du budget primitif 2019 de l'office de tourisme intercommunal Pays d'Evian Vallée d'Abondance (OT-PEVA) et approbation de la subvention 2019 de la CCPEVA

Le budget primitif 2019 de l'OT-PEVA s'élève à 1 525 700 €. La subvention annuelle de la CCPEVA proposée à hauteur de 1 021 000 € resterait quasi inchangée par rapport à l'an dernier. Il s'agit de la première année où l'OT-PEVA bâti son budget suite à la création de l'OT-PEVA.

Le budget primitif 2019 de l'office de tourisme intercommunal, voté au chapitre, se décompose comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	553 345.20 €	718 300 €
012	Charges de personnel	537 937.09 €	717 500 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	44 900 €
65	Autres charges de gestion courante	12 048.00 €	5 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 782.79 €	40 000 €
	Total	1 105 113.08 €	1 525 700 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations diverses	142 627.76 €	155 000 €
74	Subventions d'exploitation	1 021 400 €	1 021 000 €
75	Autres produits de gestion courante	24 811.76 €	350 000 €
77	Produits exceptionnels	19 754.80 €	0 €
	Total	1 208 594.32 €	1 526 000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	6 829.00 €	12 900 €
21	Immobilisations corporelles	15 532.43 €	32 000 €
	Total	22 361.43 €	44 900 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	44 900 €
	Total	0 €	44 900 €

En 2018, le budget primitif était de 1 340 900 € et a été réalisé à hauteur de 1 105 114 €. Le résultat de fonctionnement, qui sera confirmé au moment du vote du compte administratif 2018, s'élèverait à 103 481.24 €.

Les charges à caractère général 011 couvrent notamment les animations qui n'ont pas toujours été imputées dans les bons comptes, elles le seront au fil de l'exercice comptable 2019. Les charges de personnel 012 n'intègre pas le remboursement des frais du personnel du BIT de Thollon à la CCPEVA (à prévoir en 2019). Toutes les opérations inscrites n'ont pas été réalisées mais le seront en 2019, comme par exemple le positionnement marketing et le site Internet.

Les recettes ne comptabilisent pas l'ensemble du produit attendu de la taxe de séjour ; des remboursements sont attendus de certaines communes et seront donc reportés en 2019.

En 2019, les charges à caractère général 011 sont les suivantes :

c/617 - Etudes et recherches 192 K€

c/6226 - Honoraires 49 K€

c/6231 - Annonces et insertions 80 K€

c/6236 - Catalogues et imprimés 40 K€

c/6068 - Autres matières et fournitures (animations) 105 K€

Les actions prévues sont : positionnement marketing (20 K€), sites Internet (70 K€ dont une partie sera imputée en investissement), aide à la reprise d'hôtels (8 K€), uniformisation des salaires et avantages (3 K€), clôture du litige avec l'agence Thuria (20 à 30 K€), primes de 2 ruptures conventionnelles (10 K€), tableaux de bord économiques et de fréquentation, engagement d'une agence de presse et l'accueil de journalistes (38 K€), réalisation d'une photo-vidéothèque (40 K€), recours à des traducteurs externes.

Les charges de personnel comprennent 13 Equivalent Temps Plein.

L'optimisation des charges (assurances, photocopieurs, téléphonie, affranchissement) des différents BIT au sein de l'OT-P sera réellement visible en 2020 étant donné que certains contrats sont encore à solder.

Les recettes de fonctionnement 2019 sont les suivantes :

c/70 – Ventes de produits 155 K€ (animations, boutiques)

c/75 – Reversement de la taxe de séjour 350 K€ (solde 2018 et 2019)

c/74 – Subvention d'exploitation 1 021 000 €

Les dépenses d'investissement 45 K€ prévoient la réfection de l'éclairage de l'accueil de La Chapelle d'Abondance, l'acquisition d'équipements de sonorisation, webcams et véhicule.

La subvention sera versée sur la base de 4 acomptes, chacun versé au début de chaque trimestre. Le comité de direction se réunira prochainement afin de voter ce budget primitif et approuvera la demande de subvention auprès de la CCPEVA.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget primitif 2019 de l'OT-PEVA, ainsi que les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre, telles que présentées dans la présente délibération ;**
- **APPROUVE le versement de la subvention 2019 à l'OTI, à hauteur de 1 021 000 €, à verser en 4 fois maximum, au début de chaque trimestre de l'année 2019.**

Interventions et débats :

M. Régis *BENED* indique qu'il semblerait que la subvention de la CCPEVA, à hauteur de 1 021 000 €, devrait baisser dans les prochaines années, vu les rentrées prévisionnelles de la taxe de séjour.

4 COMMANDE PUBLIQUE - DECHETS - Prestation de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales

Point retiré de l'ordre du jour

5 COMMANDE PUBLIQUE - DECHETS - Fourniture d'un camion grue d'occasion avec benne et trémie pour la collecte des déchets ménagers

Une consultation a été passée pour la fourniture d'un camion grue d'occasion avec benne et trémie pour la collecte des déchets ménagers.

Elle a été soumise au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.1° et 67 à 68, relatif aux marchés publics.

Date d'envoi à publication le 10/01/19 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevian.marcoweb.fr>

La date limite de réception des offres était le 15/02/19 à 12h00.

La C.A.O. du 22/02/19 a agréé une candidature, celle de CHABLAIS SERVICE PROPLETE, pour un montant de 245 450 € ht.

La C.A.O. relative au jugement des offres, également au 22/02/19, s'est prononcée sur le choix du titulaire.

L'analyse des offres a été effectuée par les services techniques de la CCPEVA basée sur les critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour les 2 lots : Prix prestations : 50% ; Valeur technique : 50%.

La commission du jugement des offres, à l'unanimité, a déclaré retenir le candidat CHABLAIS SERVICE PROPLETE.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **RETIENT l'offre du prestataire CHABLAIS SERVICE PROPLETE d'un montant de 245 450 € HT ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché public concernant la fourniture d'un camion grue d'occasion avec benne et trémie pour la collecte des déchets ménagers.**

6 COMMANDE PUBLIQUE - DECHETS - Prestation de collecte des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes d'ordures ménagères

Une consultation allotie (2 lots), d'une durée de 4 ans, reconductible annuellement, a été passée pour la collecte des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes d'ordures ménagères.

Elle a été soumise au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.1° et 67 à 68, 78 relatif aux accords-cadres à bons de commande. Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre unique.

Considérant les seuils mini suivants :

Lots	Mini annuel ht
1 : Secteur bords de lac et plateau de gavot	80 000 €
2 : Secteur vallée d'Abondance	70 000 €
Total seuil mini annuel des 2 lots	150 000 €
Total seuil mini pour 4 ans des 2 lots	600 000 €

Date d'envoi à publication le 11/01/19 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevian.marcoweb.fr>

La date limite de réception des offres était le 15/02/19 à 12h00.

La C.A.O. du 07/03/19 a agréé les candidatures suivantes :

- Pour le lot 1 : 2 candidats admis : ORTEC, CHABLAIS SERVICE PROPLETE
- Pour le lot 2 : 1 candidat admis : ORTEC

La C.A.O. réunie le 07/03/2019 se prononcera sur le choix du titulaire des 2 lots. Son avis sera communiqué en séance.

L'analyse des offres effectuée par les services techniques de la CCPEVA est basée sur les critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour les 2 lots : Prix prestations : 50% ; Valeur technique : 30% ; Critère environnemental : 20%

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **CLASSE SANS SUITE les lots 1 et 2**
- **AUTORISE Madame la Présidente à relancer une procédure dans sa globalité concernant la collecte des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes d'ordures ménagères.**

Interventions et débats :

M. Jean-René BOURON précise que, suite à la CAO qui s'est tenue ce jour, il a été proposé de classer sans suite cette procédure vu les augmentations de coûts de l'ordre de 30%.

7 COMMANDE PUBLIQUE - ASSAINISSEMENT - Constitution d'un groupement de commande entre la CCPEVA et la commune de Saint Gingolph pour la MOE et les travaux de la route de Novel à Saint Gingolph

Les travaux d'assainissement prévus en 2019/2020 sur la commune de SAINT GINGOLPH seront effectués en simultané avec des travaux relevant de la compétence communale de SAINT GINGOLPH.

Les travaux, objet de la présente convention, relèvent respectivement de la compétence :

- **CCPEVA** pour la mise en place d'un réseau EU séparatif depuis le carrefour de la Route de Novel/Rue de l'Eglise/Rue de la Morge/Rue des Gaules jusqu'en haut de la Route de Novel avec conservation du réseau unitaire existant qui deviendrait un réseau d'eau pluviale
- **COMMUNE DE SAINT GINGOLPH** pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des aménagements de voiries sur ce même secteur

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 entre la commune de Saint Gingolph et la CCPEVA.

Le groupement de commandes ainsi constitué aura pour mission de procéder à l'organisation de la mise en concurrence pour le ou les marché(s) de maîtrise d'œuvre et travaux dont le titulaire doit être commun aux deux maîtres d'ouvrage.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE la création du groupement de commande publique précisé précédemment ;**
- **AUTORISE l'adhésion à ce groupement de commande, la CCPEVA assurant le rôle de coordinateur du groupement ;**
- **AUTORISE la signature des conventions portant constitution du groupement de commande.**

Interventions et débats :

Mme Patricia VANDERBRECHT demande le montant estimatif des travaux.

M. Olivier DESCLAUX répond qu'il s'élève à environ 400 000 € pour la part assainissement.

8 COMMANDE PUBLIQUE - MOBILITÉ - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la piste cyclable ViaRhôna entre Locum et Publier : procédure concurrentielle avec négociation - jugement des candidatures

Par délibération n°200-2018-10 du 22 octobre 2018, la CCPEVA a confié à la société Durabilis une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une consultation globale de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ViaRhôna.

La consultation est menée selon une procédure concurrentielle avec négociation qui comprend deux phases : une phase candidature et une phase offre. Elle a été soumise au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, notamment à ses articles 25-I.2° et 71 à 73.

Date d'envoi à publication le 23/11/18 au JOUE et BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://cc-paysevia.marcoweb.fr>.

La date limite de réception des candidatures était le 04/01/2019 à 12h00.

La CCPEVA a reçu 7 candidatures, par ordre d'arrivée : TPFI, GTR, VERDI, MONTMASSON, PROFILS ETUDES, ARTELIA, INGEROP.

La CAO, réunie le 22 février 2019, propose de retenir 4 candidats, à savoir GTR, PROFILS ETUDES, ARTELIA, INGEROP, dont les candidatures répondent aux critères de sélection :

- qualité et pertinence de la lettre de motivation ;
- pertinence du groupement, qualité des compétences mobilisées ;
- qualité des références présentées ;
- adéquation des moyens financiers et techniques avec la mission.

La prochaine étape de la procédure consistera en la phase d'offre pour laquelle les candidats retenus recevront le document de consultation des entreprises.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **RETIENT les candidats susnommés ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces afférentes.**

Interventions et débats :

M. Max MICHOUDE demande si le terme « maîtrise d'œuvre » est bien le bon terme. Pour lui, il s'agit d'une étude.

M. Jacques BURNET répond qu'il s'agit effectivement d'une étude pour affiner le projet. C'est une « maîtrise d'œuvre pour l'étude », matérialisée par concours.

M. Claude RICHARD demande si la liaison Saint-Gingolph – Locum existe déjà.

M. Jacques BURNET répond que cette liaison fait l'objet d'une autre tranche qui va être inaugurée en mai.

9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUES - Procédure de dématérialisation de l'envoi des convocations pour les séances du bureau et du conseil communautaire

L'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales autorise l'envoi des convocations aux membres du bureau et du conseil communautaire de manière dématérialisée, c'est-à-dire par messagerie ou plateforme dédiée.

La mise en œuvre de cette dématérialisation s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Une telle procédure demande d'assurer la traçabilité réglementaire de la convocation et des pièces annexes ;
- Les membres du bureau et du conseil communautaire ont le choix d'opter à tout moment pour la dématérialisation. Réciproquement, ils peuvent aussi renoncer à cette possibilité à tout moment.
- Il appartient aux conseillers communautaires ayant choisi la dématérialisation de communiquer l'adresse électronique sur laquelle ils souhaitent réceptionner les documents et de s'assurer que cette adresse peut être utilisée pour ce faire (attention aux adresses « professionnelles » réservées aux usages des entreprises).

Dès-lors, et en lien avec l'exposé qui précède,

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le principe de dématérialisation de l'envoi des convocations pour les séances du bureau et du conseil communautaire ;**
- **VALIDE le lancement de la procédure de dématérialisation de l'envoi des convocations pour les séances du bureau et du conseil communautaire dans le cadre d'une plateforme dématérialisée ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents utiles pour mener à bien ce dossier.**

10 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie et l'Etat, conformément à l'article 1-III alinéa 2 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, se sont engagés dans la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie publié le 20 janvier 2012.

Une fois approuvé et publié, ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constituera le cadre de référence d'action pour la période 2019-2024.

La CCPEVA est consultée et doit émettre un avis sur ce schéma avant son approbation.

Il est proposé l'avis suivant :

« La CCPEVA émet un avis favorable, avec les recommandations suivantes : la dissociation des 2 EPCI (Thonon Agglo et CCPEVA), membres du SYMAGEV, comme c'est le cas pour le reste du département. »

La proposition de la CCPEVA quant aux exigences est la suivante : 5 terrains familiaux à réaliser représentant 30 places.

Le conseil communautaire, par 34 voix pour, 8 abstentions et un vote contre.

- **EMET un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024, assorti des recommandations mentionnées ci-dessus.**

Interventions et débats :

Mme Josiane LEI souhaite remercier Mme Elisabeth GIGUELAY pour le travail qu'elle fait sur cette question des terrains d'accueil.

Le nouveau schéma départemental prévoit 5 terrains familiaux supplémentaires sur la CCPEVA, en plus des 3 déjà manquant du précédent schéma.

Mme Elisabeth GIGUELAY précise que la CCPEVA a encore de la chance car le préfet aurait pu imposer une aire d'accueil des gens du voyage supplémentaire comme celle de Publier (25 places) ou celle d'Allinges (140 caravanes). Les aires de grand passage sont de 200 caravanes.

Les terrains familiaux accueillent des gens qui travaillent et qui sont intégrés. Cela se passe bien sur les aires en place actuellement sur le territoire.

M. Daniel MAGNIN demande si les terrains familiaux manquants seront sur les communes qui n'en ont pas jusqu'à présent.

Mme Elisabeth GIGUELAY répond que la logique voudrait cela.

Par ailleurs, elle ajoute que si des gens du voyage s'installent où que ce soit sur le territoire, il ne sera plus possible de les expulser tant que le nombre total de terrains familiaux n'aura pas été construit. Il est donc important de se préoccuper rapidement de cette problématique.

Mme Josiane LEI ajoute qu'en parallèle il faudra trouver des aires d'accueil pour les saisonniers, l'idée étant de concentrer les recherches pour les aires familiales sur les communes de l'ex-CCPE et les terrains d'accueil des saisonniers sur les communes de montagne.

M. Max MICHOUUD estime que le Chablais est plutôt bon élève en matière d'accueils des gens du voyage par rapport à Bonneville et Saint-Julien-en-Genevois. Il précise qu'à Bonneville, jusqu'à 200 caravanes sont parfois installées sans eau ni électricité.

Mme Elisabeth GIGUELAY répond que chacun doit prendre ses responsabilités sur ces questions. Elle ajoute qu'il y a à Saint-Julien-en-Genevois une aire tampon.

M. Claude RICHARD estime qu'il ne serait pas raisonnable et même faisable de mettre en place 8 terrains familiaux supplémentaires d'ici à 2020 et qu'il faudrait discuter avec le préfet.

Mme Anne-Cécile VIOLLAND, qui siège au SYMAGEV, estime que la négociation avec le préfet est très difficile et que 8 terrains familiaux sont déjà une concession importante obtenue des élus du SYMAGEV auprès du préfet

M. Gaston LACROIX déclare qu'il faut trouver la meilleure solution et rester solidaire, afin de se mettre en conformité collectivement.

Mme Josiane LEI conclut la discussion en demandant à chaque commune non équipée à ce jour de regarder sur son territoire la possibilité d'implanter des terrains d'accueils d'aires familiales. Par ailleurs, Mme Josiane LEI demande aux communes de montagne de regarder aussi la possibilité d'implanter des aires d'accueil des saisonniers, sujet qui devient urgent également.

11 FONCTION PUBLIQUE - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent au sein du service « Service Population – Relais d'Assistants Maternels »

L'intérêt communautaire, défini dans les statuts adoptés le 10 avril 2017, a prévu en matière d'action sociale la mise en œuvre d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) itinérant. Ce RAM intercommunal compte près de 270 assistants maternels en activité, répartis sur 19 communes du territoire de la communauté de communes. A ce jour, le service emploie 2 agents à temps complet : 1 coordinatrice-animatrice du RAM et 1 animatrice.

Afin d'assurer les missions dévolues au service du RAM et afin de répondre aux exigences imposées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), il est demandé la création d'un poste d'animatrice à temps complet. Ce poste pourrait être financé à hauteur de 43 % par la CAF, ce qui représenterait un financement d'environ 17 200 € par an

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'un emploi permanent d'animatrice au grade d'éducateur jeunes enfants, au sein du Relais d'Assistants Maternels ;**
- **APPROUVE la modification du tableau des effectifs**

Interventions et débats :

Mme Josiane LEI insiste sur la nécessité de bien suivre les assistantes maternelles. Elle déclare qu'en Haute-Savoie, ce sont environ 7 agréments qui sont retirés par mois.

Mme Elisabeth GIGUELAY ajoute que le RAM est aussi un lieu pour les parents qui bénéficient d'un accompagnement, et pas que pour les assistantes maternelles.

12 FONCTION PUBLIQUE - Modification du règlement intérieur des services

- Suite au changement de temps de travail intervenu le 1^{er} février 2019 au sein du service Assainissement, et après avis favorable du comité technique du 17 janvier 2019, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des services, annexe 3, comme suit :

Services administratifs, techniques et assainissement (sauf déchets) :

Plage horaire de comptage des heures par la badgeuse : 8h – 18h

Plages de présences obligatoires : 9h – 11h30 (12h pour l'accueil)
(13h30 pour l'accueil) 13h45 – 16h30 (17h pour l'accueil)

⇒ Possibilité de partir à 16h30 sous réserve de la présence d'une personne du service jusqu'à 17h00

Travail sur 5 jours

Temps de pause de midi : 45 minutes minimum

- Point concernant la conduite d'un véhicule de service (paragraphe D)

La collectivité ayant souscrit, dans le cadre de son assurance « flotte automobile » une garantie « auto collaborateurs », couvrant les agents en cas d'utilisation de leur véhicule personnel dans un cadre professionnel, le paragraphe suivant peut être supprimé :

« Pour que l'agent soit autorisé à utiliser son véhicule personnel, il doit avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière limitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnels »

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications dans le règlement intérieur des services de la collectivité telles que définies ci-dessus.**

13 FONCTION PUBLIQUE - Recrutement d'un agent sous contrat temporaire au service Déchets

Le service « Déchets et tri » de Châtel compte actuellement 9 agents mis à disposition par la commune dans le cadre d'une convention de mise à disposition, ainsi qu'un agent contractuel à temps complet, recruté par la communauté de communes, sous le motif d'un accroissement saisonnier d'activité. L'agent occupe un poste de ripeur et de gardien de déchetterie. Son contrat se termine le 9 avril 2019.

Il est demandé le recrutement de cet agent en renfort temporaire d'activité pour une durée de 1 an à compter du 10 Avril 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le recrutement d'un agent sous contrat d'accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 1 an, au service Déchets et tri.**

14 FONCTION PUBLIQUE - Prise en charge de séances de soutien psychologique aux agents de la CCPEVA

La CCPEVA souhaite proposer aux agents victimes d'agressions physiques et/ou verbales, d'altercation violente avec un usager, ou un tiers, dans le cadre du travail, ou encore en cas d'accident ou évènement traumatisant, une prise en charge de séances de soutien psychologique.

L'intervention de la collectivité se ferait à la demande de l'intéressé ou avec son accord, pour laquelle une déclaration d'accident du travail aurait été effectuée, et sous condition qu'un refus de prise en charge par l'assurance de la collectivité aurait été opposé. Le nombre de séances serait limité à 5.

Le CHSCT a émis un avis favorable à cette intervention, lors de sa séance du 12 février 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la prise en charge de séances de soutien psychologique aux agents ayant fait l'objet d'une agression physique et/ou verbale, altercation violente ou évènement traumatisant dans les conditions définies ci-dessus.**

Interventions et débats :

Mme Josiane LEI précise que les personnels d'accueil se font régulièrement insulter à la CCPEVA. On retrouve les mêmes problématiques que dans les mairies.

Mme Caroline SAITER demande si les séances sont individuelles ou collectives, ce à quoi Mme Anne-Cécile VIOLLAND répond qu'elles sont individuelles.

M. Max MICHOUUD ajoute qu'il faut parallèlement intervenir auprès des contrevenants.

Mme Josiane LEI répond que c'est le cas. Pour les cas qui se sont produits, des courriers de recadrage ont été envoyés aux personnes concernées.

15 MOBILITÉ - Avenant à la convention de délégation de service public d'exploitation des lignes régulières du réseau LIHSA – Répartition des charges du lot 8

Considérant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence signée entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance le 20/08/2018 et entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la communauté d'agglomération Thonon Agglomération approuvée par délibération du 30 mai 2018, toutes deux devenues Autorité Organisatrice de la Mobilité le 01/01/2018, fixant les conditions financières du transfert des transports scolaires et des lignes régulières sur leurs ressorts territoriaux et transférant par voie de conséquence les contrats en cours afférents ;

Considérant la DSP pour la gestion et l'exploitation des transports interurbains conclue le 18/06/2014 pour une durée de 7 ans entre le Département de la Haute-Savoie et le transporteur SAT et notamment le lot n°8 comprenant les lignes interurbaines LIHSA 131, 141, 142 et commun aux deux autorités concernées ;

Considérant la nécessité de préciser et formaliser la répartition des coûts entre les deux autorités concernées, en fonction des kilomètres productifs et des heures de conduite (unités transmises par le délégataire pour chacune des lignes) ;

Considérant que les taux de prise en charge financière retenus sont de 65,50% pour Thonon Agglomération et de **34,50% pour la CCPEVA** ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant 11 du lot 8 à la DSP d'exploitation des lignes régulières du réseau LIHSA ;
- **INSCRIT** les crédits au budget annexe mobilité 2019 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer avenant.

16 MOBILITÉ - TRANSPORTS SCOLAIRES - Bilan des circuits spéciaux année scolaire 2017/2018 et remboursement par les communes

Considérant les conventions de remboursement approuvées par la CCPEVA et les communes d'Abondance et de Bonnevaux, le bilan 2017-2018 des circuits spéciaux est dressé comme suit.

a / Bonnevaux (circuits 225-001 et 225-001M)

Le solde à la charge de la commune de Bonnevaux après déduction de la subvention versée par le département de la Haute-Savoie s'élève à 1 321.22€ pour l'année scolaire 2017-2018.

b/ Abondance

		2016/2017	2017/2018
Circuit 225 – 001 (L, M, J, V)	Nombre d'élèves transportés	30	33
	Nombre d'élèves subventionnés	24	27
Circuit 225-001M (Mercredi)	Nombre d'élèves transportés	22	19
	Nombre d'élèves subventionnés	20	19
	Facturation GAGNEUX	39 566.45€	45 535.72€
	Subvention CD74	38 269.00€	38 269.00€
	Solde	1 297.45€	7 266.72€
	Restant à la charge de la commune de Bonnevaux	1 297.45€	1 321.22€

- circuits 225-002 (Sous le Pas) - 225-002A (Richebourg)
- circuits 225 14A1 / 14A2 - 225 14R1 / 14R2 - 225 314 (Charmy – 1^{er} trimestre)
- circuits 225 03A1/03A2/03A3/03A4 - 03R1/03R2 – 225303A/303B (Charmy – 2^{ème} trimestre)
- circuits 225 24A1/24A2/24R1/24R2 - 225 324 (Charmy – 3^{ème} trimestre)

Le solde à la charge de la commune d'Abondance après déduction de la subvention versée par le département de la Haute-Savoie s'élève à 37 015.28€ pour l'année scolaire 2017/2018.

		2016/2017	2017/2018
Circuit 225-002A (Sous le Pas) LMMJV	Nombre d'élèves transportés	13	18
	Nombre d'élèves subventionnés	2	1
Circuit 225-002B (Richebourg) LMMJV	Nombre d'élèves transportés	12	8
	Nombre d'élèves subventionnés	7	6
Circuit 225- 14A1/14A2/14R1/14R2 (Charmy -1 ^{er} trimestre) LMJV	Nombre d'élèves transportés	28	21
	Nombre d'élèves subventionnés	10	8
Circuit 225-314 (Charmy -1 ^{er} trimestre) Mercredi	Nombre d'élèves transportés	28	10
	Nombre d'élèves subventionnés	10	6
Circuit 225- 03A1/03A2/03A3/03A4/ 03R1/03R2 (Charmy -2 ^{ème} trimestre) LMJV	Nombre d'élèves transportés	28	22
	Nombre d'élèves subventionnés	10	9
Circuit 225-303A/303B) (Charmy -2 ^{ème} trimestre) Mercredi	Nombre d'élèves transportés	28	10
	Nombre d'élèves subventionnés	10	6
Circuit 225- 24A1/24A2/24R1/24R2 (Charmy -3 ^{ème} trimestre) LMJV	Nombre d'élèves transportés	28	21
	Nombre d'élèves subventionnés	10	8
Circuit 225-324 (Charmy -3 ^{ème} trimestre) Mercredi	Nombre d'élèves transportés	28	10
	Nombre d'élèves subventionnés	10	6
Facturation GAGNEUX		59 945.99€	80 535.77€
Subvention CD		27 069.25€	27 069.25€
Solde		32 876.74€	53 466.52€
Restant à la charge de la commune d'Abondance		32 876.74€	37 015.28€

* Pour rappel, les élèves non subventionnés sont tous les maternelles ainsi que les primaires habitant à moins de 3 kms de l'école. Seuls les primaires habitant à plus de 3 kms de l'école sont pris en charge par le département.

Les élèves de primaires et maternelles d'Abondance sont transportés 5 jours par semaine suite au retour à la semaine des 5 jours.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des circuits spéciaux 2017-2018 tel que détaillé ci-dessus ;
- **APPROUVE** la sollicitation auprès de la commune de Bonnevaux de la somme de **1 321,22€** et auprès de la commune d'Abondance de la somme de **37 015,28 €**, dans le cadre des conventions de remboursement avec les communes.

17 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - Localisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Dans le cadre de la candidature au label Villes et Pays d'art et d'histoire, la communauté de commune doit s'engager à mettre en place un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Cet équipement est un outil de référence présentant de manière didactique l'architecture et le patrimoine grâce notamment à une maquette accompagnée d'un dispositif multimédia montrant les différentes évolutions du territoire.

Afin de choisir un lieu d'implantation pour le CIAP, un appel a été lancé aux 22 communes afin de savoir si un lieu serait susceptible d'être mis à disposition pour accueillir le CIAP sur leur territoire.

Deux communes ont proposé un lieu :

- Évian-les-Bains : buvette Cachat
- La Chapelle d'Abondance : école Louis Moynat

La commission Pays d'art et d'histoire a dans un premier temps comparé les avantages / inconvénients et les opportunités / risques de chacune des propositions.

	Buvette Cachat	Ecole Louis Moynat
Forces	<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique (centre-ville) - Surface de 295 m² - Site emblématique Monument Historique 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique (village touristique) - Surface de 418 m² - Intérêt architectural et historique
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - Importants travaux de réhabilitation - Superposition de différentes affectations 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité pour la population de l'ensemble du territoire - Saisonnalité marquée - Accessibilité pour les personnes en situation de handicap
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de partenaires potentiels - Opportunité de lier culture et patrimoine à divers secteurs : santé et bien-être, développement économique, etc. - Facilité d'exploitation de la thématique de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'équipements culturels et touristiques permettant de développer une programmation variée et pluridisciplinaire - Possibilité de capter un public touristique en toute saison : diversification de l'offre
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration des équipements au centre-ville d'Évian-les-Bains - Nécessité d'adapter le projet de CIAP à un projet d'exploitation plus global du site - Risque d'éclipser les sites moins accessibles et moins connus du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Site non connu de la population locale - Faible attractivité de la commune pour l'ensemble du territoire

Dans un second temps, la commission a visité les deux sites. A l'issue de ces visites, une approche budgétaire prévisionnelle a été élaborée.

	Buvette Cachat	Ecole Louis Moynat
Investissement		
Coût total prévisionnel	335 000 € / 385 000 €	388 000 € / 438 000 €
Ratio au m ²	1 136 € / 1 305 €	1 078 € / 1 217 €
Fonctionnement		
Coût total annuel	95 000 €	99 000 €

La commission Pays d'art et d'histoire reconnaît l'intérêt des deux lieux mais estime toutefois plus porteur de profiter des flux générés par la buvette Cachat (98 000 personnes en 2018 sont passées par le hall d'information des Eaux d'Evian). Elle souhaite que le CIAP soit une porte d'entrée sur l'ensemble du territoire et que la scénographie du site de la buvette Cachat entraîne les visiteurs sur l'espace du CIAP. En ce sens, elle sera vigilante à ce que ce point ressorte du programme scientifique et culturel.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE le site d'implantation du CIAP ;**
- **APPROUVE la sollicitation, auprès de la commune d'Evian, d'une demande de mise à disposition des locaux nécessaire à l'implantation du CIAP.**

Interventions et débats :

M. Max MICHOUD demande le détail des coûts de fonctionnement.

M. Paul GIRARD-DESPRAULEX répond qu'ils concernent la mise à disposition d'une personne pour les visites et les frais d'animation.

M. Daniel MAGNIN demande s'il s'agit d'une sorte de délocalisation d'un office de tourisme.

Mme Sophie MOREL répond que cela n'a rien à voir.

M. Paul GIRARD-DESPRAULEX précise qu'il s'agit d'une vitrine du territoire pour montrer l'éventail de l'ensemble des sites du territoire.

18 SERVICES A LA POPULATION - Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse »

En 2017, la CCPEVA a signé avec la CAF un Contrat enfance jeunesse (CEJ) d'une durée de 3 ans pour le Relais assistants maternels intercommunal.

Plusieurs contrats enfance jeunesse existent à l'échelle des communes du territoire.

Suite à de récents changements, la CAF impose désormais un seul CEJ par territoire. Tous les CEJ du territoire ont donc, dans ce cadre, été rattachés par la CAF à celui de la CCPEVA.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » a ainsi été établie pour la période 2018-2021 et intègre 5 modules :

- 1- Volet enfance Communauté de communes
- 2- Volet enfance et jeunesse communes du Pays de Gavot
- 3- Volet enfance commune d'Abondance
- 4- Volet enfance et jeunesse commune de Châtel
- 5- Volet jeunesse commune de Marin

La gestion des modules reste propre à chaque gestionnaire.

D'autres modules seront intégrés par avenant, en cours d'année, pour les communes de :

- Evian
- Publier
- La Chapelle d'Abondance

La nouvelle convention a été transmise, par courrier électronique, à l'ensemble des communes concernées en vue d'une signature lors de la séance du conseil communautaire.

La CCPEVA retournera à la CAF la convention signée par toutes les parties.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention d'objectifs et de financement ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de financement.**

Interventions et débats :

M. Max MICHOU demande si Temps libre 2222 rentre dans ce CEJ.

Mme Elisabeth GIGUELAY répond que c'est le cas et que ce CEJ concerne toutes les communes qui bénéficient de prestations de la CAF.

M. Bernard MAXIT pense être concerné mais déclare n'avoir pas reçu de courrier.

Mme Elisabeth GIGUELAY s'étonne de cette situation et invite *M. Bernard MAXIT* à faire le point sur la question.

Mme Patricia VANDERBRECHT demande s'il a été étudié la reprise totale du CEJ par la CCPEVA.

Mme Elisabeth GIGUELAY répond que l'on n'est pas allé jusque-là dans la réflexion. Une reprise par la CCPEVA de la totalité des activités concernées par le CEJ aurait supposé des transferts de compétences. L'idée était simplement de répondre à court terme à la demande de la CAF de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur

19 SERVICES A LA POPULATION - Programme local de l'habitat : extension du PLH

Le programme local de l'habitat constitue l'un des outils pour l'aménagement de l'espace, compétence obligatoire de la Communauté de communes.

L'article L.302-4 du code de la construction et de l'habitation précise que le programme local de l'habitat peut être modifié par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La CCPEVA a mis en œuvre une procédure d'extension du programme local de l'habitat de l'ex-CCPE à la vallée d'Abondance.

L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat est déjà effective sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA.

Le projet d'extension du programme local de l'habitat de l'ex-CCPE à la vallée d'Abondance est annexé à la présente délibération.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension du Programme Local de l'Habitat ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à consulter pour avis le représentant de l'Etat et les personnes morales associées conformément à l'article L.302-4 du code de la construction et de l'habitation.

20 SERVICES A LA POPULATION - RAM (Relais d'assistantes maternelles) - Adhésion à l'association ECOLEGRAM

L'association Et Colégram est une association de Loi 1901, basée à Bourgoin Jailleu en Isère. Elle propose de poser un autre regard sur les déchets produits par les particuliers, les entreprises, les collectivités.

L'association permet d'allier le respect de l'environnement et l'expression artistique, pour les enfants et adultes.

L'association Et Colégram sillonne la région Rhône Alpes et récupère les chutes de production, les essais, les marges, les rebuts industriels propres et propose des supports carton, bois, textile, plastique, métal....

Par ailleurs, l'association propose également des formations, à destination des professionnels entre autres, pour permettre de développer le sens de la récupération, développer la créativité et transmettre ainsi un savoir faire

Toujours dans l'objectif d'un territoire d'excellence en matière d'environnement et de faire les liens avec les projets proposés par la CCPEVA, le RAM favorise l'utilisation de matériaux de récupération sur les temps collectifs et lors des soirées de professionnalisation avec les assistants maternels.

Un lien a été fait avec le PCAET et une formation pourrait être envisagée à terme afin de proposer aux familles du territoire de réfléchir autrement à la question de leurs déchets.

Ainsi, la CCPEVA pourrait utilement adhérer à l'association pour l'accès à leur « local récup » ; lieu de vente d'objets transformés à base de matériaux de récupération. Cette adhésion donne également la possibilité de bénéficier des formations et des ateliers d'animation que l'association propose.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 20 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la CCPEVA à l'association Et Colégram ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à renouveler annuellement le paiement de l'adhésion annuelle.**

Mme Annie DUTRUEL quitte la séance à 16h25.

21 QUESTION DIVERSE - Présentation du pôle « eau »

Dans l'attente que le conseil communautaire soit invité à approuver la création d'un « cluster eau », M. Bertrand COUSIN, chargé de mission du pôle eau, présente le travail en cours et s'appuie sur la présentation annexée au présent procès-verbal.

Le conseil communautaire souligne la qualité du travail mené.

22 Question diverse : assises régionales sur le harcèlement scolaire

Mme Florence DUVAND déclare que, le mardi 15 mars à 15h30, se tiendront les premières assises sur le harcèlement scolaire. Elle invite les élus intéressés à se rapprocher d'elle pour les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LEI remercie les participants et lève la séance à 16h40.

La secrétaire de séance
Caroline SAITER

La Présidente
Josiane LEI